



COMMISSION URBANISME

Compte rendu de la réunion du 31 août 2017

Présents :

Denis WALLE, Mary BICHBICH, Valérie COUTURIER, Nicole ROSSI, Vincent CARRE, Alain GRESSIER et Jean Luc POTEAU,

Xavier FRANCOIS, urbaniste en charge de l'élaboration du PLU

Monsieur Xavier FRANCOIS fait le point sur le phasage de l'élaboration de notre PLU, il remarque que Octobre Environnement qui est chargé de l'impact environnemental, obligatoire en raison de la présence d'une zone Natura 2000 sur la Commune, ne lui a pas encore remis de rapport, il se charge de relancer le prestataire.

Un point est fait sur la réunion publique qui s'est correctement déroulée et qui a permis de déceler les inquiétudes des habitants notamment au niveau du développement démographique et des infrastructures, les Armentériens étant très attachés au caractère rural et paisible du village, de la qualité paysagère résultant de la non-constructibilité en fond de parcelle et de la préservation des jardins.

Après l'état des lieux et le souhait de reconduire l'esprit du POS actuel la Commission se prononce sur le choix d'orientation géographique de la zone à urbaniser dans le cas où les dents creuses (quasi nulles) du village ne suffiraient pas à son développement raisonné. Il est acté également que la zone derrière la ferme Saint-Jean et proche de la lisière forestière et de sa bande de protection est recevable dans cette possibilité d'urbanisation, une voie de desserte pouvant être ouverte sur la rue d'Isles. Si les exploitants de ladite ferme souhaitent rénover les bâtiments du corps de ferme dans une optique d'augmenter l'habitat locatif il est souhaitable également de l'inscrire dans une démarche favorable à cette approche afin de garantir la pérennité des bâtiments et de leur construction typique locale.

Les membres de la Commission souhaitent également que des ER soient :

- ✓ confirmé pour le terrain de sport (terrain de foot)
- ✓ inscrit dans le PLU pour une liaison douce entre le village et la gare en prolongement de l'aménagement de la sente piétonne menant au terrain de sport
- ✓ inscrit également dans le cadre d'un plan de défense incendie pour les écarts et plus précisément pour le lieudit « Le Vieux Chemin » qui ne bénéficie pas d'adduction d'eau en réseau collectif (exigence du SDIS jamais réalisé faute de financement)
- ✓ qu'un inventaire des possibilités de d'ouverture ou de réouverture des chemins ruraux permettant de réaliser une boucle de promenade entre rivière et bois soit réalisé

Il est convenu d'une nouvelle réunion afin de finaliser ces projets et de clore la phase d'écriture du PADD pour une relecture avec le Directeur Départemental des Territoires avant de la soumettre à l'approbation des personnes publiques associées. La date retenue est celle du MARDI 12 SEPTEMBRE courant à 10 heures dans la salle du Conseil.